



# Cités éducatives

## **Protocole local de suivi et d'évaluation relatif à la convention pluriannuelle de la cité éducative de Bron 2025-2027**

***Quartiers de Parilly et Terrailon-Chenier  
Ville de Bron  
Collège Théodore Monod, collège chef de file***

## I. Contexte de l'évaluation

### 1.1. Présentation de la cité éducative de Bron

La cité éducative de Bron (QPV de Parilly et QPV de Terrailon-Chenier) figure parmi les cités éducatives labellisées depuis 2022 par le ministère de l'Éducation nationale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et le ministère chargé de la Ville. Elle réunit les écoles de Jean Macé, Saint-Exupéry, Jean Jaurès, Anatole France, Jules Ferry, Pierre Cot, Jean Moulin, Ferdinand Buisson, La Garenne, et Élisabeth et Robert Badinter et les collèges REP de Théodore Monod et Joliot Curie, situés dans la commune de Bron. Le lycée général et technologique Jean-Paul Sartre, le lycée professionnel de l'automobile Émile Béjuit, le lycée professionnel du bâtiment Tony Garnier, ainsi que l'Université Lumière Lyon II sont associés à la cité éducative. Le collège Théodore Monod est le collège « chef de file » de la cité éducative, pour les services de l'Éducation nationale.

Une démarche préparatoire au renouvellement de la convention pour la période 2025-2027 a été réalisée lors d'une demi-journée réunissant l'ensemble des partenaires pour effectuer un bilan collectif de la démarche et nourrir les orientations et le fonctionnement de la prochaine période de labellisation. Les différents éléments de bilan et d'évaluation ont permis de formaliser le nouveau projet de la cité éducative, présenté et validé lors d'un comité stratégique et un comité de pilotage.

Lors de la précédente convention, l'évaluation qualitative s'est largement appuyée sur un contrat doctoral avec le laboratoire « Éducation Cultures Politiques » de l'Université Lumière Lyon II. L'équipe de pilotage de la cité éducative avait la responsabilité de piloter le suivi quantitatif en lien avec les partenaires.

### 1.2 La gouvernance et le pilotage de la cité éducative

La gouvernance et le pilotage de la cité éducative transcrivent l'ambition de promouvoir l'alliance des acteurs éducatifs dans les quartiers prioritaires et de fédérer l'ensemble des partenaires autour des trois objectifs nationaux et dans le but d'intensifier les prises en charges éducatives des enfants et des jeunes, de 0 à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. En tenant compte des dispositifs et politiques territorialisées déployées sur la commune, la Cité éducative ambitionne de développer les partenariats locaux et d'inscrire dans la durée les coopérations entre les acteurs.

#### Le comité stratégique :

Sous la coprésidence du maire de Bron, du directeur académique adjoint des services de l'Éducation nationale et de la sous-préfète chargée de la politique de la ville, le comité stratégique regroupe *a minima* les membres de la troïka (directrice des politiques territoriales de la ville de Bron, principal du collège chef de file, délégué de la préfète), l'élue communal référent de la cité éducative, le directeur général des services, la direction départementale de l'emploi du travail et des solidarités et le directeur du centre communal d'action sociale.

Il a pour rôle le pilotage stratégique de la démarche, le suivi conventionnel, l'arbitrage des grandes décisions en matière budgétaire, le suivi de l'évaluation et la validation des orientations et du cadrage des programmations financières. Il délègue à la troïka le pilotage

opérationnel de la démarche, qui lui rend compte de la situation financière de la cité éducative.

Le comité stratégique se réunit annuellement.

#### Les réunions de l'équipe de pilotage de la cité éducative :

Les réunions de l'équipe de pilotage de la cité éducative regroupent les membres de la troïka, la cheffe de projet opérationnel et l'assistante administrative.

La troïka assure le pilotage opérationnel de la démarche, valide les financements accordés aux projets, en application de la note d'exécution financière annuelle et sur un avis du comité technique, et représente la cité éducative auprès des partenaires. Dans ce cadre, elle pilote et suit l'activité de la cheffe de projet opérationnelle et de l'assistante administrative. Les réunions de l'équipe de pilotage de la cité éducative permettent notamment de concourir au déploiement de la démarche sur le territoire, d'organiser les instances, de valider et de suivre les projets et piloter la démarche d'évaluation de la cité éducative.

Les réunions de l'équipe de pilotage de la cité éducative sont approximativement bimensuelles.

#### L'assemblée plénière :

L'assemblée plénière constitue l'instance d'information et de suivi de la démarche pour l'ensemble des partenaires de la cité éducative (établissements scolaires, élus et services des collectivités, opérateurs de l'État concernés, caisse d'allocations familiales, associations, représentants des habitants, entreprises, etc.). D'un format dynamique, elle permet de valoriser le bilan d'activité de la cité éducative et constitue un espace d'expression et de coopération pour les partenaires sur le pilotage et les orientations de la cité éducative. Elle concourt à l'évaluation à la cité éducative.

Elle se réunit annuellement.

#### Le comité technique :

Coprésidé par la troïka et animé par la cheffe de projet opérationnel, le comité technique formule un avis technique sur les projets présentés et recherche la bonne articulation et coordination des projets entre eux et avec le droit commun. Il se réunit plusieurs fois par an. Il regroupe les référents d'objectifs et les institutions partenaires, notamment celles associées aux différentes politiques éducatives contractuelles sur le territoire et pouvant co-financer des actions.

#### Les groupes de travail thématiques :

En complément et en articulation avec les groupes de travail existants dans le droit commun et les autres politiques contractuelles, les groupes de travail thématiques alimentent la réflexion de la cité éducative sur des thématiques ciblées, impulsent des nouveaux projets et contribuent à la bonne coordination et des actions. Ils sont animés par la cheffe de projet opérationnel, appuyée par un ou plusieurs référents thématiques.

#### Modalités de pilotage opérationnel :

Une cheffe de projet opérationnel (CPO) de la cité à temps plein a pour mission d'assurer le pilotage opérationnel de la cité, sous la conduite de la troïka.

Notamment, elle est chargée de :

- Mettre œuvre en les axes stratégiques de la cité en lien avec ses membres et partenaires et en assurer le suivi ;
- Coordonner la mise en œuvre des objectifs opérationnels et actions de la cité ;
- Fédérer, mobiliser et coordonner les membres de la cité éducative et promouvoir le projet pour établir les partenariats nécessaires ;
- Assurer le suivi de l'évaluation quantitative et la qualitative ;
- Promouvoir la cité éducative en mettant en place les outils et supports de communication nécessaires.

Elle est appuyée dans ses missions par une assistante administrative.

### **1.3 Les orientations de la cité éducative de Bron pour la convention 2025-2027**

En application des trois objectifs nationaux des Cités Éducatives, du diagnostic partagé qui a mis en lumière les besoins prioritaires des publics-cibles des deux QPV et du bilan de la première convention, la cité éducative de Bron s'engage autour de 3 axes stratégiques et de 10 objectifs opérationnels. Le bilan partenarial des trois premières années de la cité éducative à un travail de réécritures des axes et des objectifs dans la perspective de réduire leur nombre. Ces orientations ont également vocation à s'inscrire dans la continuité et poursuivre le soutien aux actions déployées durant la première convention, pour lesquelles les bilans sont favorables.

Préoccupation quotidienne de l'ensemble des acteurs du territoire, l'égalité et la mixité entre les filles et les garçons et les femmes et les hommes constituent un axe transversal inhérent à l'ensemble des actions de la cité éducative. La participation et la co-construction avec les habitants et les jeunes, le renforcement de la logique d'aller-vers et la coopération partenariale restent des principes de fonctionnement transversaux à l'ensemble des actions.

#### Axe 1 – Accompagner les parcours éducatifs et l'émancipation des jeunes

*Intitulé : Favoriser l'égalité des chances, l'autonomie et la réussite de chaque enfant*

Objectifs opérationnels :

- Coordonner et décloisonner les actions de prévention du décrochage scolaire et mettre en place un parcours coordonné de raccrochage.
- Rendre les jeunes acteurs de leurs parcours de formation, les responsabiliser.
- Développer les actions visant la découverte du monde professionnel et des enseignements supérieurs et lutter contre l'autocensure en

travaillant sur la confiance et la mobilité des jeunes et de leurs familles.

- Mieux former, outiller, et coordonner les acteurs sur l'orientation.
- Assurer l'équité d'accès aux équipements numériques et favoriser la formation aux outils et usages du numérique.

## Axe 2 – Soutenir les familles et les communautés éducatives

*Intitulé : Créer un environnement propice à l'épanouissement et à l'implication de tous les acteurs autour de l'enfant*

Objectifs opérationnels :

- Rendre les parents acteurs dès la petite enfance et développer les espaces d'informations, d'échanges, d'apprentissages, et de proximité avec et pour les parents.
- Améliorer la coordination des acteurs et développer des actions pour un meilleur accompagnement durant les périodes de transition et d'orientation.
- Renforcer les actions de prévention et d'accès aux soins, accompagner les familles et partager, échanger, s'acculturer sur les questions de santé et de handicap.
- Développer des pratiques et des dispositifs autour de la lecture favorisant le partage et l'échange à l'école et en dehors.

## Axe 3 – Encourager l'ouverture, la citoyenneté et la culture

*Intitulé : Éveiller les jeunes à leur rôle dans la société et promouvoir une citoyenneté active, ouverte et inclusive*

Objectifs opérationnels :

- Développer l'éducation à la pratique artistique, sportive et scientifique.
- Rechercher une meilleure mixité sociale dans la fréquentation des espaces culturels de Bron.
- Encourager, faciliter, et valoriser l'engagement citoyen.
- Promouvoir les valeurs de la République et prévenir les violences.
- Développer l'éducation à l'environnement et au développement durable.

## **II. Objectifs et organisation du suivi et de l'évaluation**

### **2.1 Enjeux et objectifs du suivi et de l'évaluation**

Afin d'entretenir une dynamique d'amélioration continue de la démarche et des actions et de rendre compte aux financeurs, à la communauté éducative et aux habitants au sens large de ce que rend possible la Cité éducative, le suivi et l'évaluation constituent une exigence permanente.

L'évaluation se définit comme « *une démarche scientifique qui examine de façon systématique et objective les processus, les produits ou les effets d'une politique ou d'un programme public, et qui, en fonction de critères définis, porte un jugement sur sa valeur et sa contribution.* »<sup>1</sup> Elle diffère du suivi qui constitue un exercice réalisé tout au long de la mise en œuvre du projet, à partir d'indicateurs quantitatifs.

La démarche des cités éducatives vise deux objectifs stratégiques et interdépendants : améliorer la prise en charge sociale et éducative des jeunes de 0 à 25 ans dans les quartiers les plus défavorisés, en structurant la coopération entre les acteurs locaux dans le cadre d'un projet éducatif de territoire défini et partagé. Afin de démontrer leur pertinence et leur efficacité face à ces deux objectifs, il est en effet indispensable de comprendre :

- dans quelle mesure la mobilisation d'un ensemble de partenaires fédérés autour d'une stratégie éducative partagée favorise la priorisation des enjeux et la mise en commun des ressources disponibles ;
- si leur meilleure articulation peut avoir des effets réels sur la réussite éducative et l'émancipation des enfants et des jeunes concernés.

Cela permet à la fois une meilleure objectivisation des résultats de la démarche sur un territoire, et favorise un processus d'amélioration continue des projets.

Ainsi, le processus de suivi et d'évaluation de la cité éducative s'inscrit une triple approche :

- Construire et organiser l'évaluation collective de la démarche afin de bénéficier de la diversité des regards et d'évaluer les dynamiques de coopération à l'œuvre ;
- Mettre en place un dispositif de suivi-évaluatif en continu intégré au fonctionnement de la Cité éducative et utile à son pilotage ;
- Capitaliser les succès comme les échecs et mettre en commun les apprentissages et les expériences du terrain afin de renforcer mutuellement l'approche des acteurs et de tirer les enseignements des actions afin de changer d'échelle, de les améliorer, ou de les arrêter.

## **2.2 Format attendu du suivi et l'évaluation**

Pour cette convention, la cité éducative souhaite s'appuyer sur une démarche de suivi-évaluatif intégré au pilotage de la cité éducative. Les pilotes de la démarche ont pris le parti de confier à un prestataire externe spécialisé la conduite des travaux de suivi et d'évaluation, afin de garantir l'efficacité et la rigueur de la démarche, et ainsi permettre aux pilotes de concentrer leur énergie sur l'animation de la démarche et les actions déployées sur le territoire.

<sup>1</sup> Jacob, S. (2010). Évaluation. Dans Boussaguet, L., Jacquot, S. et Ravinet, P. (dir.), Dictionnaire des politiques publiques 3e édition actualisée et augmentée. (3e éd., p.257-266). Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.bouss.2010.01.0257>

D'une part, la démarche de suivi-évaluatif d'indicateurs essentiellement quantitatifs afin d'évaluer *in itinere* la déclinaison des objectifs de la cité. En accord avec l'équipe de pilotage opérationnel, le prestataire aura la charge de la définition des indicateurs quantitatifs transversaux et par objectifs, permettant de dresser un état initial puis de dessiner et suivre les évolutions.

D'autre part, l'évaluation qualitative s'appuiera un référentiel d'évaluation contenant les questions et la méthodologie évaluatives, qui à vocation à se définir dans une logique de co-construction entre le prestataire et l'équipe de pilotage de la cité éducative, sur la base des éléments de bilan et d'évaluation de la précédente convention. Les orientations et les questions évaluatives transversales servant de point de départ à ce travail seront les suivantes :

1) La dynamique de coopération générée par la démarche de la cité éducative : Comment la cité éducative fait-elle bouger les dynamiques engagées par la politique de la ville et la politique scolaire sur le territoire de Bron ? La cité éducative a-t-elle un impact sur la coordination des acteurs et leur manière de travailler ensemble ? Comment la démarche de la cité éducative s'articule avec les coopérations existantes dans les autres politiques territorialisées ?

2) La programmation, l'action de la cité éducative et leurs résultats : La programmation des actions a-t-elle permis de répondre aux objectifs visés ? Comment les partenaires intègrent l'évaluation dans leurs actions ?

3) La visibilité et la valorisation de la cité éducative : De quelle manière la cité éducative fait-elle l'objet d'une valorisation interne et externe ? La stratégie de communication de la cité éducative s'appuie-t-elle sur des moyens adaptés pour atteindre ses cibles ? De quelle façon, l'ensemble des partenaires intègre les enjeux de communication et de valorisation ?

En complément, une ou plusieurs questions évaluatives seront définies, en lien avec le prestataire, par axe stratégique afin de mesurer l'effet de la cité éducative sur ces thématiques.

### **2.3 Gouvernance et pilotage de l'évaluation**

L'objectif de la gouvernance mise en place est d'assurer :

- une prise en compte collective et partenariale des enjeux de l'évaluation ;
- une diffusion des résultats/indicateurs à l'ensemble des acteurs de la cité éducative ;
- une prise en compte des résultats par les instances pilotes tout au long des trois ans de la cité.

Le suivi-évaluatif intègre la présentation annuelle en comité stratégique et en assemblée plénière le suivi des indicateurs quantitatifs et des enseignements qualitatifs. Ainsi, le comité stratégique assure le pilotage global de l'évaluation, et s'assure de la prise en compte des enseignements *in itinere* dans les orientations et le fonctionnement de la cité éducative. L'assemblée plénière a vocation à enrichir l'évaluation qualitative de la démarche et permet une diffusion large des éléments de l'évaluation. Le pilotage opérationnel du suivi et de l'évaluation est assuré par la CPO en lien avec la Troïka.

Coordonnées par la cheffe de projet et appuyés par le prestataire, les référents thématiques suivent les indicateurs quantitatifs et participent à l'évaluation qualitative dans leur périmètre de leur thématique.

L'évaluation locale mobilise les ressources disponibles aux niveaux national et académique et s'inscrit en articulation avec les démarches d'évaluation et de suivi pouvant être mises en place à ces échelles.

## **2.4 Moyens dédiés à l'évaluation**

Les moyens consacrés à l'évaluation sont en cohérence avec ses ambitions. Le financement de la prestation externalisée de suivi-évaluatif sera assuré par la programmation d'un budget pluriannuel ad hoc sur le fonds de la cité éducative hébergé par le centre communal d'action sociale. La maquette budgétaire prévisionnelle de la cité éducative estime un montant annuel de 40 000 euros consacré à la démarche évaluative. L'équipe de pilotage de la cité éducative consacre, en tant que de besoin, une part de leur temps dédié à ce pilotage pour la formalisation du cahier des charges, la supervision des travaux, l'interface avec les services et les acteurs pour faciliter le recueil des données et avec les instances de pilotage pour organiser les restitutions et leur mise en débat.